Pollutions Ã©mergentes : Le rÃ©seau AMORCE demande des moyens pour les collectivitÃ©s

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
July 2023

Â Suite Ã la publication de l'Ã©tude de l'ANSES en avril dernier identifiant la prÃ©sence de rÃ©sidus de pesticides dans certain captages d'eau potable, le rÃ©seau AMORCE (1 000 collectivitÃ©s, fÃ©dÃ©rations et associations) a rÃ©alisÃ© un Ã©tat des li auprÃ¨s de son rÃ©seau national de collectivitÃ©s adhÃ©rentes, des polluants Ã©mergents dÃ©tectÃ©s sur les captages de leu territoires et des consÃ©quences sur les services d'eau potable. Les rÃ©sultats obtenus conduisent le rÃ©seau Ã rÃ©itÃ©rer auprÃ¨s du gouvernement son appel Ã prendre urgemment des mesures fortes en matiÃ¨re de gestion qualitative de l'eau, d'interdiction ou a minima de rÃ©duction des usages de produits polluants dans les aires d'alimentation des captages et de renforcement des Ã©cocontributions sur les produits Ã l'origine de ces pollutions, pour permettre enfin aux collectivitÃ©s d'avoir les moyens de protÃ©ger les ressources en eau.

En juin 2023, AMORCE a rÃ©alisÃ© une enquÃªte auprÃ¨s de ses collectivitÃ©s adhÃ©rentes visant Ã dÃ©terminer l'ampleur difficultÃ©s rencontrÃ©es par les services publics d'eau potable concernant les pollutions Ã©mergentes. Le constat est prÃ©occupant. Dans ce panel reprÃ©sentant une population de 3,5 millions d'habitants, 88 % des collectivitÃ©s annoncent avoir identifiÃ© des pollutions Ã©mergentes, essentiellement aux mÃ©tabolites de pesticides, sur certains de leurs captages. Les substances les plus dÃ©tectÃ©es sont : le chlorothalonil et son mÃ©tabolite R471811, le S-mÃ©tolachlore et ses mÃ©tabolites, les mÃ©tabolites du chloridazone, les PFAS, le TFA (Acide trifluoroacÃ©tique), les nitrates, le tetrachloroÃ©thylÃ¨ne et le ESA alachlor. Chez 80 % des rÃ©pondants ayant constatÃ© la prÃ©sence de ces polluants, ceux-ci entraÃ®nent potentiellement des non-conformitÃ©s dans certains de leurs captages. Face Ã ces alertes, les collectivitÃ©s sont contraintes d'instaurer des plans d'actions pour restaurer la qualitÃ© de l'eau et mettre en œuvre des solutions curatives de traitements avancÃ©s. NÃ©anmoins, maintenir cette alimentation en eau potable de qualitÃ© aux FranÃ§ais, soit l'essence mÃªme de ce service public local, s'effectue dans des conditions toujours plus dÃ©gradÃ©es pour des raisons d'ordres structurels (manque de ressources) et conjoncturels (sÃ©cheresse). En l'absence d'autres possibilitÃ©s, les collectivitÃ©s sont contraintes de substituer la ressource d'un captage par celle d'un autre voire d'abandonner le captage polluÃ©, pour assurer la qualitÃ© de l'eau potable Ã leurs administrÃ©s avec des contraintes et des consÃ©quences trÃ¨s lourdes, en particulier en pÃ©riode de sÃ©cheresse.Â En l'absence d'interdiction Ã l'Ã©chelle nationale ou europÃ©enne de certaines substances (en particulier de certains pesticides), les solutions curatives disponibles pour les collectivitÃ©s (de type : charbon actif, ultrafiltration, nanofiltration, etc.) nÃ©cessitent des moyens financiers trÃ¨s importants. Dans un contexte de contraintes extrÃªmes sur les budgets des collectivitÃ©s, celles-ci ne peuvent Ãªtre mises en place qu'avec des ressources financiÃ¨res supplÃ©mentaires allouÃ©es par l'Ã‰tat et in fine les agences de l'eau, sans quoi les usagers du service public verront leurs factures d'eau s'envoler pour des raisons indÃ©pendantes de leur responsabilitÃ© et de celle des collectivitÃ©s. En effet, prÃ¨s des deux tiers des rÃ©pondants Ã cette enquÃªte indiquent ne pas avoir les moyens financiers de lutter contre ces nouvelles pollutions.

Pour rappel, AMORCE avait dÃ©plorÃ© que le Plan Eau prÃ©sentÃ© par le gouvernement en mars dernier ne contienne que peu de mesures rÃ©ellement ambitieuses sur la prÃ©servation de la qualitÃ© de l'eau (absence d'interdiction formelle du S-MÃ©tolachlore par exemple). Ainsi, les collectivitÃ©s rassemblÃ©es au sein d'AMORCE appellent le gouvernement Ã : 1. Prendre des mesures prÃ©ventives fortes interdisant les produits phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages, mesures qui devront Ãªtre renforcÃ©es sur les captages dits "sensibles" dont le pÃ©rimÃ¨tre est Ã dÃ©terminer dans les meilleurs dÃ©lais. Les pouvoirs des Ã©lus locaux doivent Ãªtre, en parallÃ¨le, renforcÃ©s en la matiÃ¨re ; 2. Intensifier l'accompagnement de transition des activitÃ©s agricoles au droit des aires d'alimentation de ces captages avec des aides techniques et financiÃ¨res ; 3. Responsabiliser financiÃ¨rement les metteurs en marchÃ© de polluants en augmentant fortement les redevances pour pollutions diffuses sur les pesticides et les nitrates, en transformant la taxe sur les prÃ©parations pour lessives en redevance au profit des agences de l'eau et en crÃ©ant une redevance sur les nouvelles pollutions Ã©mergentes (pollution micro plastiques, rÃ©sidus mÃ©dicamenteux...). Ces rÃ©formes doivent permettre d'instaurer un vrai signal prix sur l'usage de ces produits et gÃ©nÃ©rer des moyens financiers pour gÃ©nÃ©raliser les stratÃ©gies de prÃ©vention et de traitement de ces pollutions Ã©mergentes sur tous les territoires concernÃ©s.

AMORCE